

Université Paris Nanterre	Poste n° : 1694
Corps :	Maître.sse de Conférences - MCF
Section 1 :	74-Sciences et techniques des activités physiques et sportives
Section 2 :	
Section 3 :	
Profil : <u>(100 caractères maximum)</u> <i>Cette rubrique doit décrire le profil en quelques mots. Pour une description plus détaillée, utiliser les rubriques « Enseignement / profil détaillé » et « Recherche / profil détaillé ».</i>	Histoire politique du sport - perspectives nationales et internationales
Job profile : <u>(en anglais, 300 caractères max)</u> <i>Rubrique obligatoire</i>	Political history of sport – national and international perspectives
Research fields : <u>(cf. nomenclature)</u> <i>Rubrique obligatoire</i>	Other
Mots-clés : <u>(cf. nomenclature,</u> <u>5 mots-clés maximum)</u>	Histoire – Sport – Activités physiques et sportives – Politique – Méthodes des sciences sociales

Enseignement	
Composante : <u>(40 caractères maximum)</u>	UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)
Référence composante : <u>(40 caractères maximum)</u>	https://ufr-staps.parisnanterre.fr/
Profil détaillé :	Le/la futur.e titulaire du poste devra principalement assurer des enseignements en histoire (quelques-uns en sociologie le cas échéant) à différents niveaux de Licence, particulièrement en L1 et L2 dans le cadre des EC Histoire des pratiques physiques, corporelles et sportives (L1) et Histoire des APS et de l'EPS (L2). Il lui sera confié la responsabilité de l'un de ces enseignements. En outre, il/elle interviendra dans le cadre des formations de Master de la nouvelle mention Sport, politiques éducatives et société (SPES), particulièrement au sein des parcours « Étude du dopage et analyse des politiques antidopage » et « Sport et sciences sociales : perspectives nationales et internationales ».

	Aussi, une bonne connaissance du milieu sportif, des pratiques des activités physiques, sportives et artistiques et de l'organisation du sport est attendue tant pour la valence enseignement, que pour les encadrements de mémoires. L'articulation étroite entre le(s) objet(s) de recherche du/de la futur.e titulaire et les contenus de formation dispensés dans ces formations sera particulièrement appréciée. Des compétences plurielles et une expérience éprouvée dans le domaine de la méthodologie de la recherche en histoire (en sciences sociales plus largement) sont également essentielles afin de contribuer au développement de l'offre de formation dans ce domaine aux niveaux L3 et Master. La possibilité de dispenser des cours en anglais sera également appréciée. Enfin, le/la futur.e titulaire de ce poste devra démontrer son appétence pour le travail collectif, sa capacité à coordonner une équipe et à assurer des responsabilités pédagogiques en Licence et/ou en Master.
Département d'enseignement :	UFR STAPS
Equipe pédagogique :	Équipe pédagogique de l'UFR STAPS
Directeur de département : <i>Nom, Tél., Email.</i>	Vincent DRU + 33 1 40 97 49 99 dru@parisnanterre.fr
URL du département :	https://ufr-staps.parisnanterre.fr/

Recherche	
Laboratoire 1 : (préciser le n° de l'unité de recherche)	ISP- Institut des Sciences sociales du Politique (UMR 7220)
Laboratoire 2 :	
Laboratoire 3 :	
Laboratoire 4 :	
Profil détaillé :	On attend un.e candidat.e dont les travaux de recherche s'inscrivent dans une perspective historique (éventuellement socio-historique). En raison des caractéristiques fortement pluridisciplinaires de l'unité d'accueil, il/elle devra témoigner de qualités éprouvées de dialogue avec des chercheurs issus d'autres disciplines des sciences sociales à l'instar de la sociologie, de la science politique, du droit ou de l'anthropologie. Son activité scientifique s'inscrira, en effet, dans l'actualité des orientations de recherche portées par le laboratoire.

	Les travaux du/de la candidat.e doivent enrichir deux des thèmes du contrat quinquennal de l'ISP (UMR 7220) : « Corps, sport, santé » et « États, nations, communautés politiques ». Ces axes offrent l'opportunité d'inscrire des travaux sur le sport et les pratiques corporelles dans une approche pluridisciplinaire des sciences sociales, en étudiant le politique à travers les discriminations de genre, de classe et de race, les échanges de représentations, de pratiques et de savoir-faire, ou encore les mécanismes de monopolisation / démonopolisation et les logiques de bureaucratisation par lesquels les États se structurent et se donnent les moyens d'agir, notamment par l'intermédiaire de l'action publique. Ainsi, le/la candidat.e devra témoigner de sa capacité à nourrir des réflexions sur les modalités d'articulation des pratiques, des dispositifs et des politiques, dans une perspective régulatrice, et dans les processus de formation et/ou de transformation des États. Il est attendu, en outre, du/de la candidat.e des recherches à différentes échelles et une capacité à explorer différents territoires dans une démarche comparative chère à l'ISP. Il/elle devra particulièrement faire la démonstration de sa volonté et de sa capacité à s'engager dans des projets à l'international développés dans le cadre des deux Chaires UNESCO sur le sport de l'Université Paris Nanterre : *« Études et analyses de la lutte anti-dopage – pour une protection de la santé de tous les sportifs » *« Favoriser la contribution du sport, de l'éducation physique et de l'activité physique au développement durable et à la paix ». L'Université Paris Nanterre souhaite également développer activement les collaborations scientifiques internationales. On attend ainsi du/de la futur.e titulaire du poste une démarche d'intégration aux réseaux nationaux, européens et internationaux de la recherche.
Directeur de labo : <i>Nom, Tél., Email.</i>	Gérôme TRUC gerome.truc@cnrs.fr
URL du labo :	https://isp.cnrs.fr/
Descriptif du labo :	L'ISP est une UMR localisée à l'ENS Paris Saclay et à Paris Nanterre. Ce laboratoire interdisciplinaire regroupe des chercheurs du CNRS et des enseignants-chercheurs en histoire, en sociologie et en science politique notamment. Son projet scientifique (2026-2030) est construit autour de 4 thèmes : « Confits, violences, mobilisations », « Corps, sport, santé », « États, nations, communautés politiques », « Normes, savoirs, patrimoines ».
Description des activités complémentaires	

--	--

Moyens	
Moyens matériels :	Locaux de l'UFR STAPS. Un bureau partagé sera mis à disposition.
Moyens humains :	
Moyens financiers :	
Autres moyens :	

Autres informations	
Compétences particulières requises :	Anglais professionnel

Audition des candidats	
L'audition inclut une mise en situation professionnelle	Non
Le cas échéant, description des modalités de mise en situation	

MENTION PARTICULIERE :

Le poste sur lequel vous candidatez est susceptible d'être situé dans une « zone à régime restrictif » au sens de l'article R. 413-5-1 du code pénal. Si tel est le cas, votre nomination et/ou votre affectation ne pourront intervenir qu'après autorisation d'accès délivrée par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article 20-4 du décret n°84-431 du 6 juin 1984.

DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE A UN POSTE DE MAÎTRE DE CONFÉRENCES

Le dépôt des dossiers de candidatures s'effectuant exclusivement sur support électronique, il est obligatoire de renseigner une adresse mail au moment de la création de votre compte sur Odyssee.

Pour de plus amples informations veuillez consulter la page suivante : https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_recrutement_enseignants_chercheurs_Odyssee.htm

1. LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

En fonction de votre situation et de l'article de l'emploi sur lequel vous postulez, différents documents vous sont demandés.

Les documents administratifs ainsi que le rapport de soutenance rédigés en tout ou partie en langue étrangère sont accompagnés d'une traduction en langue française dont le candidat atteste la conformité sur l'honneur.

La traduction de la présentation analytique est facultative et les travaux, ouvrages, articles et réalisations en langue étrangère doivent être accompagnés d'un résumé en langue française.

À défaut, le dossier est déclaré irrecevable.

CANDIDATURES PAR LA VOIE DU CONCOURS	➤ Une pièce d'identité avec photographie; ➤ Une pièce attestant de la possession du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches. Le doctorat d'Etat, le doctorat de 3^{ème} cycle et le diplôme de docteur ingénieur sont admis en équivalence du doctorat. Les titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession du doctorat par le CNU ➤ Une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en lien avec le profil du poste visé en mentionnant ceux que le candidat a l'intention de présenter à l'audition; ➤ Un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et que le candidat a l'intention de présenter à l'audition, sans excéder six documents; ➤ Le rapport de soutenance du diplôme produit, <u>ou</u>, si le diplôme a été soutenu dans une université hors de France, une attestation de l'établissement certifiant qu'aucun rapport de soutenance n'a été établi. <u>ou</u> si le diplôme a été soutenu dans une université française et que le candidat n'est plus en possession du rapport de soutenance, il produira une attestation sur l'honneur et une attestation de l'établissement certifiant de l'indisponibilité du document.
CANDIDATURES PAR LA VOIE DE LA MUTATION	➤ Une pièce d'identité avec photographie; ➤ Une attestation délivrée par le chef d'établissement permettant d'établir sa qualité de maître de conférences et l'exercice de fonctions en position d'activité depuis trois ans à la date de clôture du dépôt des inscriptions ou s'ils ne justifient pas de trois ans attestation l'accord de leur chef d'établissement d'affectation, donné après avis favorable du conseil académique ➤ Une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en lien avec le profil du poste visé en mentionnant ceux que le candidat a l'intention de présenter à l'audition; ➤ Un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et que le candidat a l'intention de présenter à l'audition, sans excéder six documents.

CANDIDATURES PAR LA VOIE DU DÉTACHEMENT	➤ Une pièce d'identité avec photographie; ➤ Une attestation délivrée par le chef d'établissement ou l'administration dont relève le candidat permettant d'établir son appartenance à l'une des catégories visées aux articles 40-2 et 40-2-1 du décret du 6 juin 1984 susvisé et sa qualité de titulaire dans son corps ou cadre d'emplois d'origine depuis trois ans au moins à la date de clôture du dépôt des inscriptions; ➤ Une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en mentionnant ceux que le candidat a l'intention de présenter à l'audition; ➤ Un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et que le candidat a l'intention de présenter à l'audition, sans excéder six documents; ➤ <i>A l'exception des candidatures émanant de fonctionnaires relevant des catégories 1o à 6o de l'article 40-2 du décret du 6 juin 1984 ⁽¹⁾ et des candidatures des agents relevant de l'article 40-2-1 du même décret ⁽²⁾, le diplôme et le rapport de soutenance,</i> OU si le diplôme a été soutenu dans une université hors de France, une attestation de l'établissement certifiant qu'aucun rapport de soutenance n'a été établi. OU si le diplôme a été soutenu dans une université française et que le candidat n'est plus en possession du rapport de soutenance, il produira une attestation sur l'honneur et une attestation de l'établissement certifiant de l'indisponibilité du document; ➤ Pour les candidats mentionnés au 7o de l'article 40-2 du décret du 6 juin 1984 susvisé, l'habilitation à diriger des recherches, le doctorat, le doctorat d'Etat, le doctorat de troisième cycle ou le diplôme de docteur ingénieur. (1) <u>L'Article 40-2 du décret du 6 juin 1984 susvisé précise :</u> ° Son appartenance à l'une des catégories suivantes : 1° Fonctionnaires appartenant à un corps assimilé aux maîtres de conférences pour la désignation des membres du CNU; 2° Conservateurs des bibliothèques, des musées et du patrimoine; 3° Membres des corps recrutés par la voie de l'Institut National du service public ou de l'Ecole Polytechnique; 4° Fonctionnaires anciens élèves des Ecole Normale Supérieure; 5° Magistrats de l'ordre judiciaire ; 6° Membres des corps d'ingénieurs de recherche et membres du corps des ingénieurs de recherche et formation; 7° Fonctionnaires appartenant à un corps ou cadre d'emplois de la catégorie A dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice terminal des MCF et titulaires de l'HDR, du doctorat, du doctorat d'Etat, du doctorat de 3ème cycle ou du diplôme de docteur ingénieur. (2) <u>L'Article 40-2-1</u> <i>Les agents relevant d'une administration, d'un organisme ou d'un établissement public, dont les missions sont comparables à celles des fonctionnaires mentionnés à l'article 2 de la loi du 13 juillet 1983 susvisée, d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autre que la France et occupant un emploi d'un niveau équivalent à celui de maître de conférences, peuvent être accueillis en détachement dans le corps des maîtres de conférences.</i> <i>Le conseil académique émet un avis sur la demande de l'agent dans les conditions et selon les modalités prévues par le décret du 22 mars 2010.</i>
CANDIDATURES PAR LA VOIE DU RECRUTEMENT ÉTRANGER	➤ Une pièce d'identité avec photographie; ➤ Tout document justifiant que le candidat exerce ou a cessé d'exercer depuis moins de 18 mois une fonction d'enseignant-chercheur d'un niveau équivalent à celui de l'emploi à pourvoir, dans un établissement d'enseignement supérieur d'un Etat autre que la France (attestation employeur, contrat de travail, rapport d'activité...); ➤ Une pièce attestant de la possession du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches. Le doctorat d'Etat, le doctorat de troisième cycle et le diplôme de docteur ingénieur sont admis en équivalence du doctorat. Les titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession du doctorat par le Conseil national des universités ➤ Une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en lien avec le profil du poste visé en mentionnant ceux que le candidat a l'intention de présenter à l'audition; ➤ Un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et que le candidat a l'intention de présenter à l'audition, sans excéder six documents; ➤ Le rapport de soutenance du diplôme produit, OU si le diplôme a été soutenu dans une université hors de France, une attestation de l'établissement certifiant qu'aucun rapport de soutenance n'a été établi. OU si le diplôme a été soutenu dans une université française et que le candidat n'est plus en possession du rapport de soutenance, il produira une attestation sur l'honneur et une attestation de l'établissement certifiant de l'indisponibilité du document.



Les fonctionnaires candidats par la voie de la mutation ou du détachement faisant valoir une situation de séparation de conjoints ou de handicap doivent impérativement le signaler au moment de la constitution du dossier sur Odysée.

Ces situations s'apprécient à la date de clôture des inscriptions (soit, pour la session synchronisée 2026, le 03 avril 2026).

=) Candidats à la mutation ou au détachement :

Les candidats séparés pour des raisons professionnelles de leur conjoint et souhaitant bénéficier des dispositions de l'article 9-3 du décret du 6 juin 1984 susvisé doivent fournir:

- s'ils sont mariés, le livret de famille;
- s'ils sont pacsés, une attestation de la mairie établissant l'engagement dans les liens d'un pacte civil de solidarité, accompagné de la preuve qu'ils se soumettent à l'obligation d'imposition commune et, le cas échéant, de l'acte de naissance du ou des enfants ou les pages du livret de famille des parents permettant d'établir la filiation, ou le certificat de grossesse et l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents;
- s'ils sont concubins, l'acte de naissance du ou des enfants ou les pages du livret de famille des parents permettant d'établir la filiation, ou le certificat de grossesse et l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents;
- une attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint, du pacsé ou du concubin; pour les professions libérales, attestation d'inscription auprès de l'URSSAF ou justification d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers.

=) Candidats en situation de handicap :

Les fonctionnaires relevant de l'une des catégories mentionnées aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 323-3 du code du travail :

- 1° Les travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie ;
- 2° Les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10% et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou tout autre régime de protection sociale obligatoire ;
- 3° Les titulaires d'une pension d'invalidité à condition que l'invalidité réduise au moins des deux-tiers la capacité de travail ou de gain ;
- 4° Les anciens militaires et assimilés, titulaires d'une pension d'invalidité ;
- 9° Les titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité pour les sapeurs-pompiers volontaires ;
- 10° Les titulaires de la carte d'invalidité délivrée par la commission des droits et de l'autonomie, dès lors qu'elle constate un pourcentage d'incapacité permanente d'au moins 80% ou lorsque la personne a été classée en 3^e catégorie de la pension d'invalidité de la sécurité sociale ;
- 11° Les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.

Pièces à fournir :

Tout document justifiant de l'appartenance à l'une de ces situations, document en cours de validité au moment de la demande et de la date d'effet de la mutation ou du détachement.

2. MODALITÉS DE DÉPÔT DES PIÈCES

Le dépôt des documents s'effectue **exclusivement sur support électronique, via l'application Odyssee :**

https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_recrutement_enseignants_chercheurs_Odyssee.htm



L'ensemble des documents doit être déposé en version numérique avant le 03 avril 2026 à 16h (heure de Paris).



Le dossier de candidature doit être complété intégralement pour valider la candidature.

=> Tous les documents à téléverser doivent être obligatoirement au format PDF.

Ils ne doivent pas dépasser 5Mo à l'exception du rapport de soutenance et des titres et travaux qui peuvent atteindre 10Mo.



Afin d'éviter toute surcharge du serveur, il est fortement conseillé de ne pas attendre la date limite pour procéder au dépôt du dossier sur Odyssee.

La recevabilité du dossier sera affichée à partir de la date de clôture des candidatures.